Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260316-2026_AS_02-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le douze mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil d'administration en la Mairie de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six sous la présidence de M. Daniel GOYAT, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GOYAT Daniel, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. Aimé TUDAL, M. PYATZOOK Daniel, Mme PERCHOC Laurence.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Audrey LE MOINE

Mme Laurence PERCHOC a été élue secrétaire de séance.

2026-AS- 02 – FINANCES – SUBVENTION COMMUNALE 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal présidé par le Maire et compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. La Commune lui accorde chaque année une subvention pour lui permettre de mener à bien ses missions.
Considérant le rôle joué par le CCAS dans la mise en œuvre des solidarités, l'organisation de l'aide sociale, la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des personnes âgées au profit des Forestois, le Conseil Municipal en date du 25 février 2026 a proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 19 000 € pour le fonctionnement du CCAS de la Forêt-Fouesnant pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE la subvention communale de 19 000 € allouée par le conseil municipal pour le fonctionnement 2026 du CCAS.
- ✓ INSCRIT cette subvention au budget 2026.

Le Président,
Daniel GOYAT